

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA RECHERCHE- SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2016

Etaient présents : Mme Velasco-Graciet, M. BOUTOULLE, Mme BEGHAIN, M. BENOIT, M. CADIOU, M. CALAS, Mme CAMARADE, Mme COLLIGNON, Mme FERRER, M. AMELOT, Mme ARORIM, Mme DEYMIER, M. DUFOURMONT, Mme LE GRAS, Mme TOUTON, Mme DASCALAKIS, M. CONGY, Mme MANSION, Mme PARUTENCO, Mme FERRARI.

Etaient représentés : M. LAURAND, Mme FLORENCHIE, M. CAPDETREY, M. LE DEUFF.

M. BOUTOULLE ouvre la séance et indique que la réunion de la commission de la recherche a été ouverte aux membres de la conférence des directrices et directeurs des unités de recherche en raison de deux points de l'ordre du jour concernant la Maison des Sciences de l'Homme et le nouveau règlement d'intervention de la Région Nouvelle – Aquitaine.

I – Approbation des procès-verbaux des séances du 28 avril 2016, du 16 juin 2016 et du 12 juillet 2016

M. BOUTOULLE précise que le procès-verbal du 12 juillet est incomplet car le texte de la motion devant figurer en pièce jointe n'a pas encore été envoyé par M. Laurand. Il demande donc que l'adoption de ce PV soit repoussée à la séance suivante.

Résultat du vote sur les PV des séances des 28/04 et du 16/06 :

Votants	: 23
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 23

La Commission de la Recherche adopte le procès-verbal des séances du 28 avril et du 16 juillet 2016.

La présidente souhaite une bonne rentrée à tous. Elle rappelle que la période actuelle est très occupée par des dossiers nombreux et importants :

- Le renouvellement de l'IDEX a été acté et le comité de l'IDEX a suggéré une meilleure intégration des SHS. Il faut donc faire la démonstration que nous pouvons rentrer dans cet IDEX 2 qui doit être finalisé fin janvier 2017. L'un des

projets émergents est la création d'un institut de l'interdisciplinarité et nous avons déjà pris contact avec l'université de Bordeaux à ce sujet.

- La nouvelle Région : l'appel à projet recherche de la Région va être renouvelé avec de nouveaux critères et nous allons devoir travailler avec les universités de ce nouveau périmètre. Pour cela, l'équipe présidentielle va faire la tournée des universités de la grande région pour favoriser notamment les liens entre les équipes de recherche.
- La Maison des Sciences de l'Homme : une commission de préfiguration scientifique, chargée de proposer un projet scientifique pour la future USR (unité de service et de recherche) MASHS (Maison Atlantique des Sciences Humaines et Sociales), à laquelle nombre de collègues de l'UBM ont participé, a fait parvenir très tardivement, en juillet, un document qui a été diffusé au CNRS sans que nous ayons été consultés auparavant. Ce projet a été transmis pour avis aux DU de l'UBM et aux membres de la CR après le 12 juillet. Nous devons aujourd'hui faire remonter nos propositions et nos avis sur cette nouvelle structure et nous positionner pour être tutelle au côté du CNRS.

Rendez-vous a été pris aussi avec M. Bourdelais, directeur de l'INSHS et Mme Bonnafous de la DGSIP car nous devons nous mobiliser pour être reconnu au niveau régional mais aussi national.

II – Projet scientifique de la MASHS

La présidente donne la parole à M. Baudry, nouveau directeur de la MSHA.

M. BAUDRY souligne le fait qu'il faut continuer de parler de la MSHA, ne pas anticiper sur une dissolution et poursuivre les activités pour agencer au mieux le passage à une nouvelle structure et éviter une coupure radicale. Nous sommes en attente de l'avis du CNRS sur le nouveau projet scientifique. Deux sections du CNRS y sont surtout présentes : la section 39 (Espaces, territoires et sociétés) et la 36 (Sociologie et sciences du droit), ce qui constitue une orientation assez particulière. Le projet ne propose pas de modèle d'organisation : qui la dirigera, quelles seront les modalités d'élections des conseils ? Il ne parle pas d'avantage du devenir des personnels actuels de la MSHA, ce qui constitue pourtant une des préoccupations majeures liées à ce changement. Des démarches seront engagées auprès du Ministère, de la Région, du Rectorat pour essayer de connaître le plus tôt possible quelles seront les propositions qui pourront être faites. L'avenir des éditions de la MSHA n'est pas d'avantage abordé par la proposition. Nous serons donc heureux de vous entendre et de recevoir vos avis sur ces questions.

La présidente signale qu'à la faveur de son déplacement à l'université de Limoges, et des liens qu'elle a noués avec l'université de Pau et des pays de l'Adour, l'idée d'une fédération des presses universitaires de la nouvelle-Aquitaine, qui permettrait de conserver les identités respectives, a commencé à germer. Une réunion avec les directeurs des différentes presses universitaires du site, la MSHA et Ausonius pourraient aboutir à la formation d'un réseau des presses universitaires SHS. Un projet sur 3 ans, monté avec l'aide de la Région, est en gestation.

M. BOUTOULLE précise qu'une partie des directeurs des unités de recherche a déjà fait parvenir leurs réflexions sur le projet. Il ajoute que pendant la période de travail de la

commission de préfiguration, l'université ne s'est pas manifestée pour ne pas interférer dans la réflexion scientifique. L'université s'est par contre manifestée très tôt auprès du Ministère, notamment pour réclamer l'adossement de la structure à l'UBM. La COMUE qui s'est emparée de ce travail ne pouvait effectivement pas prétendre à un adossement administratif car ce n'est pas dans ses missions.

M. LAMBERT rappelle qu'il ne faisait pas partie de la commission de préfiguration. Il estime que le projet de la future MSHS fait une place modeste à la linguistique alors que des thématiques comme le 'numérique' ou le 'genre' peuvent intéresser cette discipline. Les langues sont également peu présentes.

La présidente remarque que la question des langues et de la linguistique pourrait être une proposition pour entrer dans l'Idex 2.

M. FRANCE rappelle qu'il a fait remonter un avis sur le rapport et fait le constat d'un contenu très décevant. Ce rapport ne répond pas en effet à la question de fond qui est : quelle est la plus-value d'une MSHA ? Conçue dans les années soixante, quelle est maintenant sa pertinence dans un contexte qui a beaucoup changé. Des pistes ont été lancées (Hôtel à équipes, plateformes...). Beaucoup de questions restent sans réponse. Est-ce que ce sera un guichet avec des appels à projets ?

Si la structure est une USR, quels moyens seront apportés par le CNRS, notamment en personnels alors que la situation est actuellement très tendue pour le remplacement des IT qui partent à la retraite ?

Si ce projet affecte les personnels du site, pour un projet qui n'est pas vraiment convainquant, avec un champ disciplinaire qui nous échappe en grande partie, il est évident que nous n'y sommes pas très favorables. Il faut arrêter de créer des millefeuilles.

M. DUFOURMONT estime que, puisque l'enjeu est national pour notre établissement et que nous ne sommes que quelques universités SHS, il faudrait adopter une politique commune.

La présidente rappelle qu'à la dernière réunion de la CPU ainsi qu'à la réunion des vice-présidents recherche, les universités SHS se sont retrouvées et ont communiqué à M. Mandon leur projet d'organiser un réseau pour travailler sur la recherche mais aussi sur les formations des 'petites disciplines'. On doit se revoir au mois d'octobre et organiser une réunion à l'UBM en fin d'année.

M. DUFOURMONT remarque que l'axe Atlantique fait le jeu de l'IEP et du LAM. Il pense que l'UBM a d'autres attentes : les langues asiatiques et l'Asie devraient être incluses dans le projet.

La présidente souligne que le domaine africain ne relève pas seulement du LAM. L'UMR Passages et les étudiants en littérature sont aussi concernés.

Mme BOUNEAU rappelle qu'elle a fait pour sa part une réponse en deux temps : à titre personnel elle a regretté que le CS de la MSHA n'ait pas été associé, tout comme les porteurs de programmes dans leur ensemble. En tant que directrice du CEMMC, elle souligne les efforts faits par l'UBM pour porter la MSHA vers un avenir. Elle fait confiance à la Présidente de l'université pour que la nouvelle MASHS soit fédératrice des SHS en

Aquitaine. Les unités de l'UBM devraient pouvoir y trouver leur place. Elle estime que le personnel de la MSHA fait preuve d'expertise et de qualités professionnelles et ne doit pas être supprimé. Elle se demande ce qu'il va advenir des programmes actuellement portés par la MSHA. Elle note des points positifs dans le projet, comme la transversalité des axes scientifiques qui permettront de mobiliser un grand nombre d'équipes en synergie avec d'autres universités. Elle estime que son équipe trouvera les moyens de s'intégrer dans ce schéma, plus que dans celui proposé par les pôles d'attractivité de l'établissement. Enfin, les observatoires lui paraissent être une bonne idée pour donner une lisibilité supplémentaire.

Mme BEYAERT-GESLIN rappelle à son tour la réponse qu'elle avait apportée. Elle est très étonnée de voir citées les technologies de l'info-com, mais pas les sciences de l'info-com, alors qu'elle a rencontré le comité.

M. BOUTOULLE rappelle, pour confirmer, que les résultats récents du dernier AAP de la Région placent des sciences de l'info-com en bonne place

Mme BEYAERT-GESLIN suggère qu'il pourrait s'agir d'une méconnaissance disciplinaire.

Mme CAMARADE rapporte que 4 enseignants-chercheurs de l'UBM ont participé au comité de préfiguration. Tout le monde pouvait demander à être entendu et notamment les directeurs des unités de recherche. Le travail a été effectué sur une période très courte de 3 mois. La vraie question a été celle-ci : doit-on fermer ou réinventer autre chose ? L'USR a été imposée dès le départ et il nous a été demandé de ne surtout pas nous préoccuper du modèle organisationnel, car nous n'en avons pas le temps. Quelques critères ont été imposés dès le départ :

-la nouvelle structure devra être utile aux sciences dures, attentive aux jeunes chercheurs et à la transdisciplinarité.

-elle ne devra pas prévoir d'appels à projets ou à équipes. Elle accueillera des projets mais pas de financements de projets ou de colloques. Les presses devront disparaître. Elle ne doit plus jamais être l'annexe de l'UBM.

-la MSHA sortante doit traiter la transition et gérer une sortie 'douce' des projets en cours. Concernant l'axe Atlantique, le LAM a fait de nombreuses propositions qui ont toutes été rejetées. L'info-com a bien été prise en compte, mais on ne pouvait jamais avancer une proposition directe pour l'UBM car il fallait toujours entrer par les critères.

Le seul point positif est que l'adossement administratif n'intéresse personne.

La présidente précise que la COMUE va demander la tutelle commune COMUE/CNRS alors que le CNRS est hors COMUE et que la COMUE n'a que des missions.

Mme CAMARADE indique que les 2 membres du comité de préfiguration venant de Pau se sont prononcés contre la tutelle de l'UBM.

La présidente répond que cela ne correspond pas à l'avis du président de l'UPPA.

M. BENOIT rappelle qu'il a lui aussi réagi au nouveau projet de la MASHS. Il a d'abord été favorablement impressionné par le travail accompli. A la relecture des pages concernant les axes, il constate que la littérature n'y est pas absente (francophonie, jeunesse, rôle critique de la littérature par rapport aux idées de progrès...). Ceci dit, il constate que les

axes ont été définis en fonction de demandes de projets sociaux ou sociétaux, et que la majorité des collègues de littérature ne travaillent pas sur ces axes, ce qui limitera leur possibilité d'intervention.

La présidente confirme que les axes correspondent aux critères de financement des AAP de la Région ou aux défis sociétaux de l'ANR.

M. BOUTOULLE a un regard très partagé sur les axes proposés. D'une part ils répondent à des besoins de réponses aux défis sociétaux (recherche appliquée/ recherche-action), et d'autre part, ils laissent sur le côté beaucoup de collègues de SHS alors que l'attente était de pouvoir fédérer la plus large partie des SHS. L'idée avancée de « guichet unique » dans l'offre de service fait peu de cas des universités qui proposent les mêmes offres. C'est plutôt la complémentarité qui devrait être prévue. Si la structure choisie est une USR, quelle sera la complémentarité avec la politique scientifique du CNRS ? Par ailleurs, il paraît difficile, pour un universitaire, de faire de la recherche indépendamment des formations, ce que promet pourtant cette approche uniquement axée sur la recherche. Les questions des moyens qui seront mis en œuvre interrogent, tout comme celle de l'adossement sont d'autres sujets de préoccupations. Il est important de les poser car nous avons 6 ETP (emplois à temps plein) attachés à la MSHA et rémunérés par l'UBM.

M. AMELOT estime qu'il y a un positionnement très clair à avoir et à faire connaître vis-à-vis de la contrainte exprimée d'être 'au service des sciences dures', et qui doit être un préalable à la participation des équipes de l'UBM à la MASHS.

Mme BEYAERT-GESLIN rajoute que de la même manière, à l'ANR, les SHS sont de moins en moins reconnues sauf à être en lien avec les sciences dures.

La présidente souligne que le réseau des universités SHS sera notamment organisé pour faire reconnaître l'intérêt de nos recherches pour la société. Il y a une déperdition de la recherche fondamentale en SHS dans les universités pluridisciplinaires. Elle signale que M. Mandon souhaite mettre en place un plan de sauvetage à cet effet.

Mme CAMARADE estime qu'il faut se positionner par rapport aux jeunes chercheurs car cela n'intéresse pas tout le monde. Il faudrait implanter des post-doc en SHS pour assurer un avenir à nos doctorants. Elle demande à ce qu'un avis favorable soit donné au volet 'Jeunes chercheurs'.

M. FRANCE remercie Mme Camarade pour les précisions apportées. Il pense que la COMUE a besoin de l'adossement de la MASHS pour exister, que la Région a besoin d'observatoires pour son fonctionnement, mais il ne voit pas pour le CNRS d'intérêt particulier. L'intérêt de l'UBM ne lui semble pas non plus très clair. Il faut sortir de l'idée que la recherche n'est pas à l'université. Voit-on de telles structures à l'étranger ? Il faut se réapproprié pleinement cette identité de recherche.

M. BOUTOULLE répond que la MASHS a un rôle fédérateur car les SHS sont très dispersées géographiquement. C'est donc un outil dont on a besoin. Il y a des réserves à faire sur la légitimités des thèmes, mais ce qui est proposé aux jeunes chercheurs est très

important. La question est de savoir comment cela peut s'articuler avec ce qui se passe ailleurs.

M. FRANCE acquiesce sur le fait que la MASHS pourrait avoir une utilité, mais pense que le projet proposé ne semble pas bien parti dans ce sens-là.

M. BOUTOULLE propose de passer à l'examen du nouveau règlement d'intervention de la Région

III – Nouveau règlement d'intervention de la Région Nouvelle-Aquitaine

M. BOUTOULLE rappelle que la Région, du fait de son nouveau périmètre et de la nécessité d'harmoniser des pratiques parfois très différentes dans les anciennes régions, propose un nouveau règlement d'intervention qui nous a été soumis pour avis.

La présidente précise que par exemple, l'université de Limoges bénéficiait de 40 contrats doctoraux par an, sans fléchage particulier et dont elle disposait à sa convenance. Il a donc été nécessaire pour eux de négocier un passage transitoire car le nouveau dispositif sur appels à projets fera baisser très fortement leurs revenus.

M. BOUTOULLE commente le nouveau dispositif de la région qui comporte :

- un AAP « Enseignement supérieur-recherche-plateformes mutualisée »
- un AAP « Colloques scientifiques »
- un dispositif au fil de l'eau pour soutenir les « Chaires d'Accueil »

La présidente précise que l'UBM n'a jamais postulé pour ce dernier dispositif. Il s'agit d'un crédit prévu pour recevoir un collègue pendant 3 ans (salaire + environnement).

M. BOUTOULLE rappelle que ce dispositif de Chaire d'accueil est également proposé dans le cadre de l'Idex.

Il précise que la priorité 3 de l'AAP Recherche concerne « la coopération régionale inter-sites universitaires favorisant la pluridisciplinarité, la transdisciplinarité et l'ouverture à la coopération internationale » et que, dans cette optique, l'équipe présidentielle a déjà rencontré l'université de Limoges pour trouver des thèmes communs de recherche. Il existe déjà des pistes avec Limoges comme la céramique ou la francophonie. La direction de la recherche va faire de son côté une cartographie des unités de recherche SHS de la grande Région avec leurs axes de recherche en cours (Limoges, Poitiers La Rochelle et Pau).

Les deux autres priorités sont :

- 1- Le développement des filières régionales qui implique des retombées économiques ou sociétales « ciblées »
- 2 - Les réponses aux grands défis sociétaux ou environnementaux actuels qui implique des retombées environnementales ou sociétales ciblées

Pour le volet Plateformes mutualisées, nous avons matière à reproduire le projet de plateforme de services numériques. Pour l'AAP Colloques scientifiques, la procédure est nouvelle puisqu'elle ne serait plus au fil de l'eau mais regroupée sur un appel à projet unique. Nous n'avons pas pour l'instant d'informations suffisantes pour en discuter.

Mme Le Gras s'interroge sur le calendrier des appels à projets.

M. BOUTOULLE répond que des réunions avec les enseignants-chercheurs seront organisées par la Région sur le site universitaire. L'ouverture de l'AAP est fixée au 14 novembre 2016 et la clôture au 23 janvier 2017. Une part de la PSE sera prévue pour les projets Région portés par UBM. Les dossiers devront donc être déposés en amont mi-décembre pour être examinés par une CR fixée au 12 janvier 2017.

La présidente précise que l'on est encore dans une phase de négociation et que l'on peut donc proposer d'autres critères puisque rien n'a encore été voté par l'assemblée plénière de la Région.

Mme TOUTON s'interroge sur l'intérêt de la Région pour les questions relevant du domaine transfrontalier.

M. BOUTOULLE répond que cette question relève d'autres AAP particuliers.

IV – Présentation du Bureau de la traduction

Le point sur le règlement d'intervention de la Région étant clos, M. Boutoulle souhaite faire une nouvelle proposition d'utilisation de la PSE. En effet, grâce à l'existence d'un reliquat de 4 000 € sur l'enveloppe PSE, résultant de la non consommation de la totalité de la somme réservée au cofinancement des projets Région, l'université pourrait faire une proposition de 'service de traduction' pour les enseignants-chercheurs. Ce service, organisé avec l'aide de Véronique Béghain, servirait à des publications, des réponses aux AAP etc. Mais en cette fin d'année, il pourrait plus précisément être utile aux candidats à l'IUF dont le dossier doit être obligatoirement traduit en anglais et déposé le 18 octobre ou le 18 novembre 2016. Compte tenu du volume moyen d'un dossier de candidature, il a été calculé que le financement de la traduction de 4 ou 5 dossiers serait possible. Cette proposition n'a pas encore été communiquée, mais une information va être envoyée à l'ensemble des collègues, si la CR en est d'accord.

Mme CAMARADE pense que cette proposition va être incitative et qu'il faudra peut-être mettre en place des critères de sélection.

Mme BEGHAIN répond que s'il y a trop de demandes par rapport aux moyens, une commission sera mise en place.

Mme COLLIGNON souligne le fait que beaucoup de collègues se découragent en raison du problème de la traduction en anglais. Elle propose que des modèles de CV soient mis à la disposition du bureau de la traduction. Elle estime que les besoins sont essentiellement en relecture, plutôt qu'en traduction.

Mme BEGHAIN ajoute que les directeurs des équipes de recherche devront avoir un rôle de relai auprès de leurs membres et qu'il faut penser à laisser un temps suffisant pour que le traducteur puisse faire son travail.

V – Demande de rédaction d'une thèse en anglais

M. BOUTOULLE fait état d'une demande de dérogation faite par M. Olivier Attéa de l'équipe Géoressources qui concerne un de ses doctorants, M. Cédric Palmier. M. Attéa souhaite que son doctorant puisse rédiger sa thèse en anglais compte tenu du sujet très technique et peu connu en France, et de l'environnement professionnel anglophone dans lequel cette thèse est produite (entreprise FORD).

La Commission de la Recherche approuve à l'unanimité la demande de dérogation de rédaction de thèse en anglais concernant M. Cédric Palmier.

VI – Questions diverses

M. BOUTOULLE donne les informations suivantes :

- l'inauguration de la Maison de la Recherche aura lieu le 19 octobre à 17h
- le service audio-visuel a mis en ligne sur la web-TV l'enregistrement qu'il a effectué lors de la matinée des Assises de la recherche au cours de laquelle nos partenaires extérieurs ont été invités à s'exprimer.
- il n'y a pas eu de réponse à la deuxième campagne concernant les demandes de modulation de service pour montage de projet ANR ou ERC. Il faudra certainement s'interroger à nouveau sur le bon calendrier à mettre en œuvre pour ces demandes.

Mme COLLIGNON estime qu'il faudra réfléchir de manière plus globale sur l'utilisation de cette modulation. Cette question devra être mise à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de la CDUR.

M. CADIOU relève que le 2^{ème} message d'information était trop tardif et que les candidats ont été pris de court. Ce n'est pas la preuve que le calendrier était mauvais. Il indique par ailleurs qu'un nouvel arrêté sur le doctorat est paru et qu'il faudrait en discuter.

M. BOUTOULLE répond que le conseil de l'Ecole doctorale doit examiner ce texte le 4 octobre prochain et qu'il sera ensuite fait état de ces réflexions aux membres de la CR.

La Présidente,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET